Version réglementation	**2-0**	Classement de confidentialité	**Interne**
Valable dès le	**01.05.2020**	Propriétaire	**I-NAT-SAZ**
		Processus	**Voir chapitre 1.5**
		Langues	**DE, FR, IT**

Division	**Infrastructure**
Utilisateurs spécifiques/Destinataires	**LIDI-R B14.4A, B14.6A, B14.10A**
Remplace	**Version réglementation 1-1**
Attribution	**Directive Démonstration de la sécurité Installations de sécurité; RTE 25100**

Démonstration de la sécurité dans le cadre de la réception d'installations de sécurité (D05)

Contenu

Liste des modifications 3
1. Généralités 4
1.1. Situation initiale et objectifs 4
1.2. Champ d'application 4
1.3. Documents de référence et documents annexes 5
1.4. Termes et abréviations 6
1.5. Processus concernés 6
2. Projet d'installation (application spécifique) 7
2.1. Processus de base du projet d'installations 7
2.1.1. Concept – Profil d'exigences IS 7
2.1.2. Définition du système et contexte d'exploitation – Concept de signalisation 7
2.1.3. Analyse et évaluation des risques – Rapport de sécurité technique 8
2.1.4. Consolidation des exigences du système – S-Plan 8
2.1.5. Architecture et répartition des exigences du système - Plans de construction effectifs 8
2.1.6. Conception et réalisation – Plans de construction subordonnés 8
2.1.7. Production 8
2.1.8. Intégration – Installation et montage 8
2.1.9. Validation du système – Essais d'usine et examen par un expert pour la phase de réalisation 9
2.1.10. Réception du système – Autorisation de mise en service, réception et remise 9
2.2. Écarts par rapport au processus de base, réductions du processus de base 9
2.2.1. Optimisations 10
2.2.2. Modifications sans effet sur le concept de signalisation et le S-Plan 10
2.2.3. Remise en service (remplacement à l'identique) 10
2.2.4. Changements d'affectation 11
2.2.5. Augmentation de vitesse sans incidence sur les installations de sécurité 11
2.3. Phases de construction 11
2.4. Élargissement du processus en cas d'application générique en maturation 11
2.4.1. Développement de la maturité des spécifications 12
2.4.2. Développement de la maturité d'application du produit 13
2.4.2.1. Autorisation du produit 13
2.4.2.2. Développement de l'utilisation du produit 14

 © CFF

2.4.2.3. Développement de la planification libre (Freie Projektierung) 15
3. Management de la qualité (QM) de l'application spécifique (installation) 15
3.1. Assurance qualité spécifique à la signalisation lumineuse et numérique 16
3.2. Réduction de l'assurance qualité dans le processus de base réduit 16
3.3. Assurance qualité dans les phases de construction 16
3.4. Assurance qualité dans le processus de base élargi 17
4. Management de la sécurité (SM) de l'application spécifique (installation) 17
4.1. Démonstration de la sécurité et étapes de contrôle dans le processus de base 17
4.1.1. Démonstration de la sécurité au cours de la phase de planification 19
4.1.2. Vérification du concept de signalisation, y compris du «rapport de sécurité technique» (partie de la SIOP A1) 19
4.1.3. Examen par un expert pour la phase de planification partie 1 (partie de la SIOP A1) 20
4.1.4. Déclaration de conformité d'interopérabilité 20
4.1.5. Examen par un expert pour la phase de planification, partie 2, vérification du S-plan (SIOP A2) 21
4.1.6. Vérification des plans de construction effectifs 21
4.1.7. Vérification des documents de construction subordonnés 21
4.1.8. Contrôle de l'essai de fabrication 22
4.1.9. Essais d'usine 22
4.1.10. Démonstration de la sécurité en phase de réalisation (initiale) 22
4.1.11. Examen par un expert pour la phase de réalisation – Autorisation de mise en service (SIOP B) 22
4.1.12. Démonstration de la sécurité en phase de réalisation (finale) 24
4.1.13. Examen par un expert pour la phase de réalisation (finale) 24
4.1.14. Contrôle du traitement des points ouverts 24
4.2. Procédure simplifiée de démonstration et de contrôle 24
4.3. Étapes de démonstration et de contrôle lors des phases de construction 25
4.4. Élargissement du management de la sécurité en cas d'application générique «en maturation» 26
4.4.1. Démonstration de la sécurité propre à l'installation 26
4.4.2. Preuve de sécurité pour la maturité des spécifications 26
4.4.3. Preuve de sécurité pour la maturité d'application du produit 27
4.4.3.1. Preuve de sécurité pour l'homologation du produit 27
4.4.3.2. Preuve de sécurité pour la l'utilisation du produit 27
4.4.3.3. Preuve de sécurité lorsque l'on projette librement 27
4.4.4. Examen par un expert pour l'application générique en maturation 27
5. Autorisations exceptionnelles pour les études de projet exceptionnelles 29
6. Validation des exceptions 30
7. Synthèse 32

 © CFF